



HAUTES TERRES

PROCÈS-VERBAL

Réunion ordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 22 octobre 2024, à 19 h 30,
à la salle du conseil de l'Hôtel de ville, située à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Présents : Denis Landry, maire
Luc Robichaud, conseiller général
Suzanne Thériault, conseillère générale
Cathy Paulin, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Albert Lagacé, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Louis LeBouthillier, conseiller quartier 6
Vanessa Haché Breau, directrice générale/greffière
Ghislain Comeau, directeur général adjoint/trésorier

1. Appel à l'ordre

Monsieur le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Monsieur le maire donne la parole au conseiller Luc Robichaud qui offre ses remerciements et informe ensuite de sa démission à son poste de conseiller général de la Municipalité des Hautes-Terres, en raison de son élection à titre de député pour la circonscription Hautes-Terres-Nepisiguit, effectif le 1^{er} novembre 2024.

Un certificat de reconnaissance de la part de l'Association Francophone des Municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) est remis à la conseillère Suzanne Thériault pour ses 10 années de services à titre d'élue municipale.

Monsieur le maire demande ensuite au conseiller Louis LeBouthillier s'il a décidé de présenter ses excuses, tel que prévu par la résolution no 2024-07-112, verbalement ou par écrit puisqu'aucune communication de sa part à ce sujet était parvenue au conseil. Celui-ci indique qu'il ne présentera pas d'excuses et annonce qu'il a fait le dépôt d'une poursuite contre la municipalité à cet effet. Comme ces dossiers doivent être discutés en comité à huis clos, Monsieur le maire indique qu'il n'est pas approprié de discuter de ce sujet et que le

Page 1 sur 6

Municipalité des Hautes-Terres

1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@municipalitedeshautesterres.ca

conseiller LeBouthillier doit se retirer de la réunion s'il ne présente pas ses excuses. Le conseiller LeBouthillier quitte à 19 h 38.

2. Constatations du quorum

La directrice générale confirme qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêt

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est ensuite proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-146

5. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 septembre 2024

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 septembre 2024 soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-147

6. Affaires découlant du procès-verbal

La directrice générale présente le rapport des suivis du procès-verbal ayant été faits. Le rapport est annexé au procès-verbal.

7. Correspondance

Aucune question et aucun commentaire.

8. Affaires nouvelles, résolutions et arrêtés municipaux

8.1. Présentation et adoption des états financiers 2023

Monsieur Gilles Deveaux, de la firme comptable EPR Péninsule/Bathurst, ainsi que le directeur général adjoint/trésorier présentent les états financiers pour l'année 2023.

Il est ensuite proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres, adopte les états financiers 2023 tels que présentés. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-148

8.2. Troisième lecture du titre de l'arrêté 2024-05 arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la lecture intégrale de l'arrêté 2024-05 a été faite lors de la réunion ordinaire du 24 septembre 2024;

Le conseiller Étienne Cormier fait donc la troisième lecture du titre de l'arrêté 2024-05 Arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est ensuite proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que l'Arrêté 2024-05 Arrêté modifiant l'arrêté sur la protection contre les incendies dans la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-149

8.3. Deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-06 arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres

CONSIDÉRANT QUE la première lecture du titre de l'arrêté 2024-06 a été faite lors de la réunion extraordinaire du 30 juillet 2024;

Le conseiller Danny Comeau fait donc la deuxième lecture du titre de l'arrêté 2024-06 Arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres.

Il est ensuite proposé par le conseiller Danny Comeau et appuyé par le conseiller Luc Robichaud, que l'Arrêté 2024-06 Arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-150

8.4. Fermeture de comptes bancaires non utilisés

CONSIDÉRANT QUE le folio 100403724946 et 000038464237 ne sont plus utilisés;

CONSIDÉRANT QUE le folio 100403724946 est présentement dans le négatif de 31.31 \$ et que le folio 000038464237 a une balance restante de 1 066.23 \$;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau :

- a) que le folio 100403724946 soit remboursé et ramené à 0.00 \$ avec les fonds disponibles dans le folio 000038464237;
- b) que la balance restante dans le folio 000038464237 soit transférée au fonds général de la Municipalité des Hautes-Terres;
- c) que les folios 100403724946 et 000038464237 soient fermés définitivement;
- d) que la Municipalité des Hautes-Terres autorise UNI Coopération financière à effectuer les transactions mentionnées précédemment.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-151

8.5. Déclaration de vacance de poste au sein du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseiller général Luc Robichaud vient d'être élu à titre de député aux élections provinciales du 21 octobre et qu'il est maintenant requis qu'il démissionne de ses fonctions au niveau du conseil local,

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que le conseil municipal déclare un poste vacant en raison de la démission du conseiller général Luc Robichaud, effectif dès maintenant. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-152

Le conseiller Luc Robichaud quitte la salle de réunion lors de la période du vote, à 20 h 15 et revient dans la salle de réunion après le vote, soit à 20 h 16.

8.6. Terrain Club VTT La Rivière

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT la Rivière a demandé un terrain pour la construction d'un entrepôt pour leur machinerie, que celui-ci a besoin d'être branché au service d'égouts sanitaires et que le projet ne peut se concrétiser sur le même terrain que celui de l'entrepôt municipal comme précédemment suggéré;

Il est proposé par le conseiller Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault, que la municipalité offre le lot 2024-02 au club VTT La Rivière, sous la condition de construire la rue et évaluer les coûts pour en faire la construction. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-153

8.7. Doits de passage pour club VTT

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT Nord-Est utilise une portion du boulevard des Fondateurs, secteur Bois-Hébert, ainsi que le chemin Brideau pour rejoindre les trajets vers Tracadie ;

Il est proposé par la conseillère Suzanne Thériault et appuyé par le conseiller Étienne Cormier, que le conseil municipal autorise le Club VTT Nord-Est à utiliser la portion du boulevard des Fondateurs entre le chemin Bois-Hébert et le chemin Brideau, ainsi que le chemin Brideau, pour la saison 2025, à condition que la signalisation VTT soit correctement installée et que les utilisateurs respectent les règlements routiers et le secteur résidentiel. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-154

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT la Rivière a déposé une demande pour utiliser une portion de la rue du Parc pour rejoindre le secteur commercial de Paquetville (essence, Tim Hortons, etc.), ainsi que la rue des Champs;

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Albert Lagacé, que le conseil municipal autorise le Club VTT la Rivière à utiliser la portion de la rue du Parc, entre le Tim Hortons et la rue des Champs, ainsi que la rue des Champs, pour la saison 2025, à condition que la signalisation VTT soit correctement installée et que les utilisateurs respectent les règlements routiers et le secteur résidentiel. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-155

8.8. Mise à jour pour les édifices vacants appartenant à la municipalité

Il est proposé par la conseillère Cathy Paulin et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que la directrice générale s'entende avec la promotrice pour choisir une date pour faire le transfert du bâtiment de l'ancienne école de Saint-Sauveur dans les plus brefs délais et qu'une mise à jour soit faite à la prochaine réunion. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-156

8.9. Dossier de *spinnage*

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que la directrice générale poursuivre les communications avec le groupe intéressé pour monter la présentation de leur projet d'un site de *spin*, former un comité et de trouver des solutions pour diminuer les *spins* sur les routes, afin de rendre celles-ci plus sécuritaires. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-157

8.10. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'article 6)a)vii) de l'arrêté procédural du conseil municipal concernant des litiges, ou des litiges éventuels, touchant la municipalité ou l'une de ses agences, régies ou commissions, comprenant une affaire devant un tribunal

Il est proposé par Albert Lagacé et appuyé par la conseillère Suzanne Thériault que le conseil municipal se réunisse à huis-clos conformément à l'article 6)a)vii) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-158

Les membres du conseil et la directrice générale/greffière quitte la salle de réunion et le huis clos débute à 21 h 10.

Discussion à huis clos

Le sujet visé par cet item a été discuté selon l'article 6(a)vii) de l'arrêté T-01 Arrêté procédural du Conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres.

Les membres du conseil reviennent dans la salle de réunion.

Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Cathy Paulin, que le huis clos cesse. Adoptée à l'unanimité.

Résolution no 2024-10-159

Le huis clos cesse à 21 h 30.

9. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil

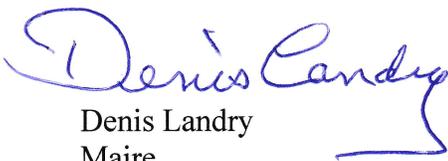
- Le conseiller Albert Lagacé demande si les travaux dans le chemin Val-Doucet pour 2024 vont reprendre et si une correspondance signée par le maire peut être envoyée. Il demande ensuite de l'information pour le parc à Notre-Dame-des-Érables et les affiches de bienvenue.
- Le conseiller Étienne Cormier demande si on peut inclure le chemin Thériault dans la correspondance au MTI pour travaux en 2025.

10. Présentations et interventions du public

Divers sujets furent apportés lors de l'intervention du public, principalement le dossier de *spinnage*, le service d'incendie et les affiches de bienvenue de la municipalité.

11. Ajournement

Le conseiller Luc Robichaud propose l'ajournement et la séance est levée à 22 h 21.


Denis Landry
Maire


Vanessa Haché Breau
Directrice générale/Greffière





HAUTES TERRES

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 septembre 2024

- **Item 12.1 Présentation du rapport annuel 2023**
Il reste seulement que les états financiers soient adoptés et le rapport annuel pourra être publié sur le site web de la municipalité. Quelques copies seront aussi disponibles à la réception du bureau de la municipalité.
- **Item 12.5 Politique sur les ponceaux et l'entretien des routes**
La politique est maintenant en vigueur.
- **Item 12.6 Plan quinquennal du programme du PRPM 2027-2031**
Envoyé !
- **Item 12.7 Demande de débentures pour projets complétés**
Envoyé !
- **Item 12.8 Vente de biens excédentaires**
L'appel d'offre pour le camion 2013 est maintenant ouvert.
- **Item 12.10 Transfert lot club VTT La Rivière (Parc industriel de Paquetville)**
Une rencontre avec le club a eu lieu, qui a spécifié son projet et réitéré sa demande pour son propre terrain.
- **Item 12.13 Dépôt d'une demande de financement au FACL**
Demande envoyée.